

# 1<sup>st</sup> European Mixed-Teams-Championships

## Lisbon, Portugal: 22.02. - 28.02.2019

Sélection / Ausscheidung:

06./07.10.2018

Délai d'inscription / Anmeldeschluss:

30.09.2018. FSB, Klarastr. 3, 8008 Zürich

### 1. Modalités

Les candidats s'inscrivent par équipes de six joueurs. Si une paire de l'équipe ne joue pas au moins 1/3 de l'ensemble des donnes jouées pendant la sélection, ainsi que au moins 50 % des donnes de la finale, cette paire ne sera pas qualifiée pour l'épreuve.

Des inscriptions par équipes de quatre joueurs sont également admises. Dans ce cas toutefois, si une telle équipe devait remporter les épreuves de sélection, le choix de la troisième paire se ferait d'entente avec la Commission technique. L'équipe ne sera pas obligée de choisir une paire parmi l'équipe finaliste, elle pourra prendre une paire de l'équipe éliminée au préalable.

S'il n'y a que deux équipes inscrites l'équipe gagnante, jouant à quatre, devra choisir de préférence et en d'accord avec la Commission technique sa troisième paire parmi les joueurs de l'équipe adverse.

### 2. Admission aux épreuves de sélection par équipes

- ne sont admis à s'inscrire aux épreuves de sélection que les joueurs et joueuses classés Maître national ou 1ère série avec au moins un total de 50 points d'expert par joueur au dernier classement de la FSB (le classement en 1ère série est suffisant pour les épreuves Seniors).
- la commission technique peut autoriser la participation de joueurs ne remplissant pas la condition a), si leur qualification est jugée évidente ou positive pour le bridge national.
- les joueurs étrangers remplissant les critères a) ou b) sont autorisés à participer à ces épreuves de sélection pour autant qu'ils remplissent les trois conditions suivantes:
  - titulaires du Permis C ou faisant partie des joueurs agréés par la FSB (concerne les titulaires des autres permis),
  - membres de la FSB depuis au moins deux ans avant la date des épreuves de sélection,
  - n'ayant pas représenté un autre pays dans une compétition organisée par la WBF ou EBL depuis au moins deux ans et six mois avant la date de la compétition pour laquelle sont organisées ces épreuves de sélection.
- la commission technique peut refuser la participation de joueurs ou équipes répondant aux critères ci-dessus sans en justifier les motifs.

### 3. Indemnisations

- Les frais d'inscription de l'équipe représentative seront remboursés à condition d'une moyenne de minimum 7.5 VP.
- Le Comité de la FSB décide du montant des primes de résultat selon le résultat et selon le montant dans le fonds de réserve pour équipes nationales, mais ne peut pas dépasser la somme dans le fonds de réserve.

### 1. Bedingungen

Die Kandidaten schreiben sich als Mannschaft mit sechs Spielern ein. Spielt ein Paar weniger als 1/3 der während der Ausscheidung gespielten Boards oder weniger als 50 % der Boards im Finale, ist dieses Paar für die Meisterschaft nicht qualifiziert.

Einschreibungen mit vier Spielern pro Mannschaft sind ebenfalls gestattet. In diesem Fall wird jedoch, falls eine solche Mannschaft die Ausscheidung gewinnt, in Absprache mit der technischen Kommission das dritte Paar gewählt. Die Mannschaft ist nicht verpflichtet, ein Paar der Final-Mannschaft zu wählen, sie kann ein Paar wählen, das vorher ausgeschieden ist.

Sind nur zwei Mannschaften angemeldet, sollte die Sieger-Mannschaft, wenn sie zu viert spielt, vorrangig und im Einvernehmen mit der technischen Kommission ein drittes Paar aus der Gegner-Mannschaft wählen.

### 2. Zulassung zu den Mannschafts-Ausscheidungen

- Nur SpielerInnen, die Maître national oder Erstserienspieler mit einem Total von mindestens 50 Expertenpunkten in der letzten FSB-Klassierung waren, können sich für die Ausscheidung einschreiben (für Senioren genügt die Erstserie-Klassierung).
- Die technische Kommission kann Spielern, die die Bedingung a) nicht erfüllen, die Teilnahme gestatten, wenn ihre Qualifikation gerechtfertigt ist oder als positiv für das nationale Bridge eingestuft wird.
- Ausländische SpielerInnen, die die Kriterien a) oder b) erfüllen, dürfen an den Ausscheidungswettkämpfen teilnehmen, wenn sie folgende Bedingungen erfüllen:
  - eine C-Niederlassung haben oder von der FSB anerkannte Mitglieder (betrifft andere Bewilligungen),
  - bei Beginn der Ausscheidungen seit mindestens zwei Jahren Mitglied der FSB,
  - mindestens zwei Jahre und sechs Monate vor Beginn der Meisterschaft, für die die Ausscheidung organisiert wird, kein anderes Land in einem von der WBF oder EBL ausgerichteten Wettkampf repräsentiert haben.
- Die technische Kommission kann Spieler oder Mannschaften, auch wenn sie den obigen Kriterien entsprechen, ohne Angabe von Gründen ablehnen.

### 3. Entschädigungen

- Die Einschreibgebühr für die Nationalmannschaft wird bei einem Durchschnitt von min. 7.5 VP zurückerstattet.
- Das Komitee der FSB entscheidet je nach Resultat und je nach Höhe des Reservefonds für National-Mannschaften über die Prämien, diese können aber nicht über die Höhe des Reservefonds hinausgehen.

## Sélection avec deux équipes

1. Se référer au Règlement technique Art. 211 à 220.

2. **Lieu:** les 6 et 7 octobre 2018 : sera fixé selon les équipes inscrits.

**Samedi à 12h00 et Dimanche à 10h00:**

Les équipes joueront 128 donnes (8 x 16 donnes), seulement en IMP. Les tranches de 16 donnes se joueront en 2h25 au maximum.

## Sélection à partir de trois équipes

**Samedi à 12h00:**

Les équipes joueront 64 donnes (4 x 16 donnes), seulement en IMP.

**Dimanche à 10h00:**

Les deux meilleures équipes joueront 64 donnes (4 x 16 donnes), seulement en IMP.

Les tranches de 16 donnes se joueront en 2h25 au maximum.